

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2016

---

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 706

présenté par  
M. Sirugue  
-----

### ARTICLE 44

À l'alinéa 66, substituer au mot :

« bénéfice »

le mot :

« bénéficié ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.